

Comité Social et Economique

29, rue Sainte Claire Deville
73300 Saint-Jean-de-Maurienne
<https://www.csetrimet-lrfrt.com>

T +33 (0) 4 79 20 10 24 (secrétariat)
T +33 (0) 4 79 20 10 25 (comptabilité)
Courriel : stephane.nagi@trimet.fr

LOCATIONS DES VEHICULES UTILITAIRES DES CSE

Suite à un changement important concernant les modalités d'assurance des Véhicules Utilitaires des CSE, veuillez trouver ci-dessous les tarifs et règlements qui seront appliqués pour chaque location d'un véhicule.

1 - VEHICULE CITROEN « GRAND JUMPER BLANC » - L3H2

Moteur Diésel 2,0L BlueHDI (7 CH) - 165 Chevaux DIN avec boîte à 6 rapports - Modèle surélevé Long - Finition « S&S DRIVER » avec navigation, radio, allumage des feux et essuie-glaces automatiques, rétroviseurs électriques dégivrants - Fermeture centralisée des portes - Port USB - Détection de franchissement de ligne - Climatisation automatique - Suspensions arrières renforcées - Aide au stationnement avec caméra de recul - Régulateur de vitesse - Feux de jour à LED - Feux « antibrouillard » - Airbags conducteur et passager - Siège conducteur à suspension variable - Système de surveillance d'angle mort - Détection de sous-gonflage des pneus - Intérieur bois complet de la caisse (côtés et plancher) - Longueur utile au plancher de la caisse : 3,70 m - Hauteur intérieure : 1,93 m - Largeur intérieure : 1,87 m et 1,40 m entre les passages de roues - Volume intérieur : 13 m³.

*** PRIX DE LOCATION :**

- JOURNEE ⇒ 34 €uros de 5H00 à 21H00
- ½ JOURNEE ⇒ 17 €uros de 5H00 à 13H00 ou de 13H00 à 21H00

2 - VEHICULE CITROEN « JUMPER GRIS » - L2H2

Moteur Diésel 2,0L BlueHDI (7 CH) - 165 Chevaux DIN avec boîte à 6 rapports - Modèle surélevé Moyen - Finition « S&S » avec système multimédia écran tactile 7 pouces, navigation, radio, allumage des feux et essuie-glaces automatiques, rétroviseurs électriques dégivrants - Fermeture centralisée des portes - Port USB - Climatisation automatique - Suspensions arrières renforcées - Aide au stationnement avec caméra de recul - Régulateur de vitesse - Feux de jour à LED - Feux « antibrouillard » - Airbag conducteur - Détection d'angle mort et d'obstacles - Siège conducteur à suspension variable - Intérieur bois complet de la caisse (côtés et plancher) - Longueur utile au plancher de la caisse : 3,10 m - Hauteur intérieure : 1,93 m - Largeur intérieure : 1,87 m et 1,40 m entre les passages de roues - Volume intérieur : 11 m³.

*** PRIX DE LOCATION :**

- JOURNEE ⇒ 26 €uros de 5H00 à 21H00
- ½ JOURNEE ⇒ 13 €uros de 5H00 à 13H00 ou de 13H00 à 21H00

ATTENTION : Pas de locations en ½ journées les Samedis, Dimanches et Jours Fériés.

⇒ LOCATION JOURNEE UNIQUEMENT

*** ASSURANCE DES VEHICULES UTILITAIRES DES CSE :**

Chaque agent qui loue un Véhicule Utilitaire devra l'assurer auprès de sa Compagnie d'Assurance.

Le Véhicule Utilitaire devra obligatoirement être assuré en « tous risques » car c'est l'assurance de l'agent qui couvrira les réparations du véhicule en cas d'accident.

IL N'Y AURA AUCUNE LOCATION DES VEHICULES UTILITAIRES SANS L'ASSURANCE DE L'AGENT

ATTENTION : Dans le cas où un agent n'aurait pas fait assurer le Véhicule Utilitaire auprès de son assurance et qu'il l'accroche, l'agent en cause ne pourra plus faire de locations des véhicules des CSE.

REMARQUE : L'agent devra verser une caution de 2000 € pour la location d'un Véhicule Utilitaire.

⇒ En cas d'accident non couvert par l'assurance de l'agent, cette caution sera utilisée pour la réparation du Véhicule Utilitaire.

⇒ A la suite de 2 accidents responsables, les CSE ne loueront plus de véhicules à l'agent concerné.

TOUT ACCROCHAGE D'UN VEHICULE UTILITAIRE DEVRA OBLIGATOIREMENT ETRE SIGNALÉ AU CSE

TOURNEZ S.V.P ➡

▲ **CREVAISONS :**

Les réparations pour roue percée ou éclatement de pneu sont à la charge de l'utilisateur.

* **MODALITES DE LOCATION AU CSE :**

L'intéressé devra remplir un imprimé en indiquant son numéro de permis de conduire, sa compagnie d'assurance et son numéro de contrat d'assurance.

- Paiement de la location et de la caution lors de l'inscription.

* **LOCATIONS PAR TELEPHONE :**

Les agents peuvent faire une réservation par téléphone.

Dans ce cas, l'intéressé devra obligatoirement confirmer et payer au CSE lors de la permanence qui suivra la réservation par téléphone.

Dans le cas contraire, la demande sera ANNULEE.

* **CAUTION : 2000 €uros POUR CHAQUE LOCATION**

Ce chèque est gardé en dépôt au CSE pour l'année en cours, il sera réutilisé pour une autre location en cours d'année et détruit Fin Décembre de chaque année.

⊕ **KILOMETRAGE POUR CHAQUE LOCATION :**

Le kilométrage est fixé à : - $\frac{1}{2}$ Journée : 200 Km
- Journée : 400 Km

Au-dessus, facturation de 0,10 € par kilomètre supplémentaire.

☆ **CLES :**

Elles seront données et rendues à la conciergerie pour les locations du Lundi au Vendredi (hors Jours Fériés).

Elles seront données aux permanences du CSE pour les locations des Samedis, Dimanches et Jours Fériés.

⊞ **RESERVATIONS :**

Lors de la réservation, le CSE remettra à l'intéressé :

- Un règlement de location.
- Une fiche à présenter à la conciergerie ou au CSE pour retirer les clés.
- Une feuille d'inventaire « RETOUR CSE ».

L'agent devra remplir cet imprimé et inscrire le relevé du compteur au départ et au retour.

Cet imprimé devra être déposé dans la boîte du CSE au retour.

En cas de dépassement des kilomètres prévus dans la location, le paiement des kilomètres supplémentaires devra être joint avec la feuille « Retour CSE ».

◇ **REGLEMENT :**

Ces Véhicules Utilitaires sont réservés exclusivement aux ayants-droit des CSE, ils ne pourront EN AUCUN CAS être sous-loués.

Le nombre de personnes transportées est de 3 maximum.

⊞ **ATTENTION :**

Ces Véhicules Utilitaires sont destinés à transporter des meubles, de l'électroménager ou des objets divers non polluants. Il est FORMELLEMENT INTERDIT de transporter du bois, du fumier, etc...

⇒ **GASOIL :**

Les véhicules sont pris avec le plein de gasoil, ils doivent être rendus avec le plein.

Le ticket de remplissage du réservoir devra être déposé au CSE avec la feuille « RETOUR CSE ».

Si le plein n'est pas fait lors de la prise en charge du véhicule, l'agent devra compléter le réservoir au distributeur le plus proche, se faire remettre une facture (ou le ticket de caisse au 24/24) et la déposer au CSE avec la feuille « RETOUR CSE ».

◇ **OBSERVATIONS :**

L'intéressé prenant en charge un Véhicule Utilitaire des CSE devra signaler dans la case « OBSERVATIONS » toutes les dégradations, chocs, rayures ou défauts constatés.

En cas de problème, vous pouvez contacter un Responsable du CSE au 06/22/91/08/58.